

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 768

présenté par
Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 39

Après l'alinéa 113, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Aux premier et deuxième alinéas de l'article L. 165-9, les mots : « ou à son ayant droit » sont supprimés ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.